

c'est-à-dire qu'elle sera présentée pour l'année financière 1985-1986. Vous en êtes conscient, les dix premiers plans de dépenses du gouvernement ont été présentés en février dernier en même temps que le Budget des dépenses principal de 1982-1983. Conformément à la politique du Conseil du Trésor, tous les ministères élaborent actuellement des plans de dépenses de concert avec le Bureau du Contrôleur général. De 40 à 50 de ces plans seront publiés pour 1983-1984 et le reste le sera au cours des deux années suivantes. Bien que la mise en oeuvre de la Partie III se poursuive, je tiens à vous faire remarquer que les choses évoluent et que les documents initiaux sont susceptibles d'être améliorés au fil des ans. Toute cette opération est cependant tributaire de l'élaboration des processus et des systèmes exigés des ministères à la suite de l'adoption du système de gestion des secteurs des dépenses du gouvernement et se réalisera grâce aux efforts déployés pour améliorer la gestion gouvernementale. Par ailleurs, toujours dans ce contexte, les responsables tentent de répondre au besoin qu'a exprimé votre Comité d'énoncer des procédés visant à assurer la qualité de l'information contenue dans les plans de dépenses. À cet égard, le Bureau du Contrôleur général a entamé des discussions avec le Bureau du Vérificateur général.

Un Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada a aussi été remis aux députés lors de la présentation du Budget des dépenses principal de 1982-1983. Ce document veut satisfaire à un besoin exprimé par le Parlement, soit celui d'aider les utilisateurs des documents relatifs au Budget.

Actuellement, le «Livre bleu» constitue la Partie II du Budget des dépenses principal. Ce document sera modifié au fur et à mesure que les autres parties du Budget seront mises au point. Les modifications seront en partie modelées sur la nécessité d'établir une structure logique et constante entre tous les documents du Budget. De même, des changements seront apportés au fur et à mesure que les députés feront savoir avec quelle facilité ils peuvent retrouver et utiliser les renseignements et les analyses contenus dans les nouveaux documents. Il est prévu que la Partie II portera surtout sur les motifs d'attribution des crédits, les renseignements plus détaillés sur le coût des biens et services nécessaires, une liste des projets d'immobilisation et les crédits affectés au personnel étant réinsérés dans la Partie III du Budget. Pendant que l'élaboration de la Partie II se continuera, je me propose de poursuivre les consultations entreprises avec le Parlement. J'espère être en mesure de proposer des suggestions à votre Comité aux fins d'observations et de recommandations, pour ainsi faire en sorte qu'une fois mise en oeuvre, la Partie II réponde aux besoins d'information du Parlement. La question du mode de présentation des Budgets supplémentaires sera prise en considération lors de l'élaboration de la Partie II. Comme les modifications apportées au Livre bleu peuvent entraîner une réduction des renseignements qui y figurent actuellement, sa mise en oeuvre n'est prévue que pour 1985-1986, une fois que les documents relatifs à la Partie III auront été élaborés.